**A008**

**Facturation des prestations des auditeurs**

**Frais d’accréditation**

Modifications : p. 2 ; 3

South Lane Tower I

1, avenue du Swing

L-4367 Belvaux

Tél.: (+352) 2477 4360

Fax: (+352) 2479 4360

[olas@ilnas.etat.lu](mailto:olas@ilnas.etat.lu)

[www.portail-qualite.lu](http://www.portail-qualite.lu)

**Note explicative pour la facturation des frais d’audits**

Prestations et frais à facturer à l’OLAS :

Les prestations d’audit sont **à facturer à l’OLAS** en tenant compte du devis élaboré par le responsable d’accréditation de l’OLAS.

Une indemnité forfaitaire de temps de déplacement de 200 € par auditeur et par audit est **à facturer à l’OLAS**. Ce forfait ne s’applique pas à un audit à distance.

Les frais kilométriques de déplacement en voiture privée sont **à facturer à l’OLAS** au montant de 0,30 €/km. Les frais et accessoires liés au voyage en voiture tels que le péage d’autoroute, les frais de parking, sont remboursés sur présentation de pièces justificatives. Ne sont pas considérés comme frais accessoires : les avertissements taxés, les frais de réparation quelconque, etc.

Les déplacements en train ou en avion sont **à facturer à l’OLAS** au tarif d’un ticket de chemin de fer 1ère classe respectivement au prix d’un billet d’avion qui se situe dans les tarifs economy, pex, apex et superapex. Les frais accessoires liés au voyage en train ou en avion tel que taxi, bus, etc. sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Les frais d’hôtel (petit déjeuner compris) sont **à facturer à l’OLAS** au prix maximum de 220 ~~200~~ € pour un hôtel au Luxembourg. ~~suivant l’article 2 du~~ *~~Règlement du Gouvernement en Conseil du 2 décembre 2022 fixant les indemnités prévues aux articles 16, alinéa 1er, 18 et 20, paragraphe 1er, du règlement grand-ducal du 14 juin 2015 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l’État~~*~~.~~ Ils sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Une indemnité de jour ~~de repas~~ forfaitaire **est à facturer à l’OLAS** au montant de 30 € par demi-journée d’audit. Elle n’est pas applicable à un audit à distance. Cette indemnité n’est pas allouée pour la veille ou le jour après l’audit. ~~suivant l’article 2 du~~ *~~Règlement du Gouvernement en Conseil du 2 décembre 2022 fixant les indemnités prévues aux articles 16, alinéa 1er, 18 et 20, paragraphe 1er, du règlement grand-ducal du 14 juin 2015 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l’État.~~* ~~L’indemnité de repas est allouée pour chaque demi-journée, sous réserve que les frais de repas ne sont pas supportés directement par le client. Le forfait de repas ne s’applique à un audit à distance.~~

**Etablissement d’une facture**

~~Dorénavant,~~ Les auditeurs sont demandés d’envoyer des factures conformes aux règles en vigueur dans vos pays respectifs, sur lesquelles ils peuvent intégrer l’ensemble des frais à facturer à l’OLAS.

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec le fait d’établir une facture, les informations nécessaires ainsi que des modèles conformes sont disponible sur internet.

**Efacturation B2G à partir du 18 mars 2023**

En tant qu’opérateur économique qui exécute des travaux, fournit des produits ou preste des services pour l’OLAS, tous les fournisseurs (auditeurs et autres) sont légalement obligés d’envoyer des factures électroniques conformes aux obligations légales définies dans la[**Loi modifiée du 16 mai 2019 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession (texte consolidé)**](https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2019/05/16/a345/consolide/20211218)**.**

L'obligation des opérateurs économiques de facturer électroniquement s'applique à partir du 18 mars 2023. Aucune facture conventionnelle (format papier, pdf., etc.) n’est plus acceptée après cette date.

Uniquement les factures électroniques conformes (fichier XML) sont encore acceptées.

Options de transmission:

* Via Peppol ([Pan European Public Procurement OnLine](https://peppol.eu/)) ou
* par un des 2 types de formulaires en ligne disponibles sur MyGuichet.lu (sans ou avec authentification avec un certificat Luxtrust ou similaire)

En cas d’enregistrement d’une facture sans authentification via Guichet.lu, OLAS met à disposition des codes uniques (OTP) sur demande après vérification préalable d’une proposition de la facture.

A savoir/à saisir ou choisir de la liste des identifiants proposés:

Identifiant organisme public ILNAS/OLAS: LU22959463

Peppol (EndpointID ) : 9938

No de TVA : LU22959463